



11 janvier 2018

TRANSFERT AIRBUS MILITARY AIRCRAFT VERS AIRBUS DEFENCE AND SPACE

DE QUOI S'AGIT-IL?

Un projet de transfert d'une centaine de salariés AIRBUS SAS et OPERATIONS travaillant pour AIRBUS MILITARY AIRCRAFT (A400M et EUROFIGHTER) vers AIRBUS DEFENCE AND SPACE SAS(ADS).

La marche forcée des IRP (INSTITUTIONS REPRESENTATIVES DU PERSONNEL)

- 29/11/2017 Information auprès du CE.
- 15/12/2017 Information du CHSCT (Sans consultation).
- 19/12/2017 Consultation du CE => Reporté à Janvier 2018.

L'ART DE PRENDRE DES VESSIES POUR DES LANTERNES

LES ACCORDS COLLECTIFS D'ENTREPRISE (Salaire, primes, horaires de travail, ancienneté, etc...)

• **CE QUI POSE PROBLEME :**

L'opération de transfert, tombe en plein milieu de renégociation des accords d'entreprise chez AIRBUS DEFENCE AND SPACE(ADS), suite fusion INTESPACE et AIRBUS DS, et aussi chez AIRBUS SAS (suite fusion avec AIRBUS GROUP) la date d'application visée pour ces 2 négociations serait pour le **1^{er} Janvier 2019**. Chez ADS, la CGT a proposé que l'on prenne en considération les statuts AIRBUS SAS et OPERATIONS lors des prochaines réunions de négociation des accords collectifs, aucun autre syndicat n'étant venu soutenir cette proposition, celle-ci a été poliment rejetée sans aucune protestation hormis la CGT..

• **CE QUI AURAIT PU « TECHNIQUEMENT » SE FAIRE :**

Pour les salariés AIRBUS SAS et Opérations : Ouverture d'une période transitoire de 12 mois, à compter de la date de transfert, après une période de préavis de 3 mois permettant de renégocier tous ces accords (si transfert au 1^{er} Mars, fin de préavis le 1^{er} Juin, et négociations jusqu'au **1^{er} Juin 2019**). **Ceci permettrait d'attendre la fin des négociations des accords chez ADS et chez AIRBUS SAS afin de comparer réellement les statuts des salariés concernés, et laisser encore 5 mois pour de nouveaux accords de substitution (du 01/01/2019 au 01/06/2019).**

• **CE QUI SE TRAME :**

Un méli-mélo de similis négociations uniquement chez ADS visant à obtenir des statuts collectifs provisoires jusqu'au 31 Décembre 2018 proches des statuts actuels avec peut-être l'intégration au salaire de la prime ancienneté cadres des salariés transférés (ce qui revient à la supprimer pour les nouveaux embauchés). Et ensuite « substitution » au 01/01/2019 des nouveaux statuts ADS sans prise en compte des accords AIRBUS SAS. **C'EST FAIRE PRENDRE DES VESSIES POUR DES LANTERNES**, et surtout faire peu cas du sort de nos salariés transférés.

POSITIONNEMENT CGT SUR LE PROJET :

Tout d'abord, alors que le projet A400M rentre dans une phase critique, nous pensons que ce n'est pas le moment de semer le doute auprès de salariés, avec un projet hâtivement construit, peu lisible pour les salariés et porteur d'incertitudes.

Le procédé employé par la direction pour gérer le personnel AIRBUS, à travers ce type de projet nous semble illégitime. La CGT émet de très sérieuses réserves, quant à la pertinence d'un projet visant à transférer des salariés réalisant des activités d'ingénierie avions, vers une entreprise dont l'activité est principalement centrée sur les satellites. Comment ne pas avoir de doute sur la gestion des carrières des salariés concernés surtout qu'aucun argument de la direction ne justifie de modifier le fonctionnement actuel.

QUID DES VOTES EN CE ET AU CHSCT ?

Consultation du Comité d'entreprise

Le CE, doit être consulté vers le 20 Janvier, cependant son avis n'est que consultatif.

Consultation du CHSCT :

La direction ne s'embarrasse pas de devoir consulter le CHSCT, tout au plus, une simple réunion d'information a-t-elle eu lieu le 15 décembre 2017. Sur ce point, il semblerait qu'aucune organisation syndicale n'ait rappelé à la direction son obligation de consultation du CHSCT.DOMMAGE, la CGT n'étant pas présente au CHSCT, nous ne pouvons pas l'exiger comme le précise l'article L4612-8 du code du travail, et surtout mettre au vote une résolution de demande d'expertise qui apporterait des explications sur ce projet vasouillard, et des délais supplémentaires.

CE QUE PROPOSE LA CGT

UNION DES SALARIES ET DES SYNDICATS

Les salariés doivent d'abord participer pleinement à l'élaboration de leurs revendications face à ce projet en venant massivement aux réunions d'informations syndicales.

Ensuite, la CGT continue de penser qu'une **union syndicale est nécessaire** sur des sujets aussi impactant pour les salariés.

Si nous prenons ne serait-ce que la problématique des CE, nous voyons que côté AIRBUS SAS, le CE est géré par les élus **CGC**, tandis que coté AIRBUS Opérations celui-ci est géré par des élus **FO**, alors que le CE chez AIRBUS DEFENCE AND SPACE est géré par les élus **CFDT et CGT**. Par un mail envoyé le 15 décembre, nous avons proposé aux 4 autres organisations syndicales de se rencontrer pour en discuter, ce mail est malheureusement resté sans réponses à ce jour, nous gardons cependant la porte ouverte.

ACTIVATION D'UN NOUVEAU PROJET DE TRANSFERT SUR UNE BASE DE DOUBLE VOLONTARIAT

Alors que les enjeux avec l'avion A400M sont essentiels, l'entreprise a besoin de personnel motivé et confiant, la CGT pense que c'est la seule manière pour les salariés pour continuer à **s'investir en toute confiance**.